

CAP-VERT

Date des élections: 7 décembre 1985

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la République du Cap-Vert, l'Assemblée nationale populaire, se compose de 83 membres élus pour 5 ans, soit 20 de plus que lors de la précédente législature. Il y a en outre 66 suppléants.

Système électoral

Sont électeurs tous les citoyens du Cap-Vert âgés de 18 ans révolus, à l'exception des personnes privées du droit de vote par décision judiciaire, se trouvant sous tutelle spéciale, ainsi que les détenus, les sourds-muets et les aliénés.

Les listes électorales sont établies au niveau de chaque circonscription électorale. Le vote n'est pas obligatoire.

Les électeurs remplissant les conditions fixées peuvent être candidats au Parlement. Avant les élections, les comités locaux du Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert (PAICV) organisent des réunions d'électeurs dans les communes, les usines, les bureaux et tous les autres lieux de travail afin de dresser la liste définitive des candidats. La plupart des candidats appartiennent au PAICV. Dans chacune des 22 circonscriptions, un député est élu pour 2000 habitants. Deux députés au minimum doivent être élus dans chaque circonscription. La liste unique de candidats comporte autant de noms que de sièges à pourvoir ainsi que le nom des suppléants. Pour être élus, les candidats doivent obtenir la majorité des suffrages exprimés. Les sièges devenus vacants pendant la législature sont pourvus par les suppléants.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Les précédentes élections avaient eu lieu en décembre 1980; tous les sièges avaient été remportés par le Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert (PAICV), seul parti légal au Cap-Vert.

La campagne électorale a été ouverte officiellement le 18 novembre 1985 par le Président de la République, M. Aristides Maria Pereira. La liste définitive des candidats a été dressée après une sélection opérée entre plus de 200 personnes au cours de réunions électorales tenues dans tous les pays, en tenant compte de leur compétence, de leurs aptitudes et de leur représentativité. Tous les candidats n'appartenaient pas au PAICV, 34 étaient d'anciens députés.

Le jour du scrutin, plus de 94% des électeurs ont voté en faveur des candidats sélectionnés. Le 13 janvier 1986, l'Assemblée a réélu à l'unanimité le Président Pereira pour un autre mandat quinquennal. Trois jours après, le Premier Ministre, M. Pedro Verona Rodriguez Pérez, annonça la composition du nouveau Conseil des Ministres.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée nationale populaire

Nombre d'électeurs inscrits.	143 303	
Votants.	98 692	(68,8%)
Bulletins blancs ou nuls.	402	
Suffrages valablement exprimés.	98 290	
 Formation politique		Nombre de sièges
Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert (PAICV)		

2. Répartition des parlementaires par
catégories professionnelles

Enseignants.	31
Membres du Gouvernement.	14
Secteur de santé.	8
Commerçants et industriels.	6
Juristes.	4
Economistes.	3
Agriculteurs.	2
Divers.	<u>81</u>
	149*

3. Répartition des parlementaires suivant le sexe

Hommes.	128
Femmes.	<u>21</u>
	149*

4. Répartition des parlementaires par classes d'âge

25-35 ans.	67
36-45 ».	43
56-65 ».	37
65 et plus.	2
	149*

- Dont 66 suppléants.